



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 JUILLET 2024**

Conseillers en exercice : 15
Présents : 9
Votants : 9

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, BOUVIER Baptiste, GLEONEC Dominique, GUEDENET Brigitte, MOREL Caty, POINT Bruno, FRANDON Jean-Claude, PINVIDIC Anne, REZKALLAH Habib.

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : SCANDOLA Marc, TIET Valérie, GIRIER Laurent, COMBEMOREL Michael, FRANDON Sylvaine et Claude SERPINET.
M Baptiste BOUVIER a été nommé secrétaire de séance.

**2024D-41 TRAVAUX SALLE POLYVALENTE ETUDES CHOIX DU
MAITRE D'ŒUVRE ET VALIDATION DES TRAVAUX ENVISAGÉS**

Monsieur le Maire présente au Conseil la proposition de contrat de maîtrise d'œuvre qu'il a reçue de Monsieur Bruno QUEMIN, Architecte concernant les travaux de mise en accessibilité et aménagement de la salle polyvalente.

Il détaille celle-ci aux membres de l'assemblée présents,

Il explique que celle-ci consiste en les études préliminaires, la mission de base EXE ainsi que la mission OPC.

Le tout pour un montant prévisionnel de 26 252.14 € correspondant à une enveloppe globale prévisionnelle de travaux de 97 320 euros HT concernant la mise en accessibilité et l'aménagement de la salle polyvalente.

Il demande au conseil de se prononcer concernant la réalisation des travaux et l'attribution de la mission de maîtrise d'œuvre.

Le Conseil après échange,

CONSIDERANT la nécessaire mise aux normes de la salle polyvalente

ACCEPTE la proposition présentée par M BECT

ACCORDE la mission de maîtrise d'œuvre à M Bruno QUEMIN, Architecte

AUTORISE la signature de l'acte d'engagement

CHARGE M BECT des formalités administratives afférentes

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Pour copie conforme
A St-Barthélemy le 25/7/2024
Le Maire, Gérard BECT





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 JUILLET 2024**

Conseillers en exercice : 15
Présents : 9
Votants : 9

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, BOUVIER Baptiste, GLEONEC Dominique, GUEDENET Brigitte, MOREL Caty, POINT Bruno, FRANDON Jean-Claude, PINVIDIC Anne, REZKALLAH Habib.

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : SCANDOLA Marc, TIET Valérie, GIRIER Laurent, COMBEMOREL Michael, FRANDON Sylvaine et Claude SERPINET.
M Baptiste BOUVIER a été nommé secrétaire de séance.

2024D-042 TRAVAUX SALLE POLYVALENTE
DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL

Monsieur BECT, Maire, rappelle au Conseil Municipal les objectifs à atteindre en termes d'économie d'énergie concernant la consommation électricité et combustible, en l'occurrence le gaz naturel, dans les bâtiments communaux.

Il explique également qu'il convient de moderniser cette salle afin que celle-ci soit plus attractive, d'un point de vue locatif, et permette peut-être à l'avenir l'organisation de spectacles.

Monsieur BECT présente ce jour un estimatif détaillé de l'ensemble du projet de restauration et de mise en accessibilité PMR (Personnes à mobilité réduite) du bâtiment de la salle polyvalente.

Il propose à l'assemblée de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Isère, et demande au Conseil Municipal de se prononcer, afin que ce projet puisse être présenté lors de la prochaine conférence territoriale cet automne.

Monsieur BECT dans cette optique propose d'adopter le plan de financement suivant :



SLO

	DEPENSES HT	PRODUITS	TAUX
TOTAL TRAVAUX	97 320€		
TOTAL Maitrise d'Oeuvre	21 876.78		
TOTAL Travaux et MO	119 196.78		
CONSEIL GENERAL		41 718.87	35%
CONSEIL REGIONAL		16 000	13.5%
FONDS PROPRES		61 477.91	51.5%
EMPRUNT		€	
TOTAUX	119 196.78€	119 196.78€	100%

Echéancier des travaux :

Début des travaux 1^{er} trimestre 2025 janvier
Fin des travaux 1^{er} trimestre 2025 Mars

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte le projet d'aménagement du bâtiment de la salle polyvalente tel que celui-ci a été présenté

SOLLICITE auprès du Conseil Départemental de l'Isère une subvention au titre des Equipements sociaux culturels

ADOpte le plan de financement présenté ci-dessus

ADOpte l'échéancier des travaux présenté ci-dessus

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Pour copie conforme
A St-Barthélemy le 25/7/2024
Le Maire, Gérard BECT





SLOW

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 JUILLET 2024

Conseillers en exercice : 15
Présents : 9
Votants : 9

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, BOUVIER Baptiste, GLEONEC Dominique, GUEDENET Brigitte, MOREL Caty, POINT Bruno, FRANDON Jean-Claude, PINVIDIC Anne, REZKALLAH Habib.

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : SCANDOLA Marc, TIET Valérie, GIRIER Laurent, COMBEMOREL Michael, FRANDON Sylvaine et Claude SERPINET.
M Baptiste BOUVIER a été nommé secrétaire de séance.

2024D-043 TRAVAUX SALLE POLYVALENTE DEMANDE DE SUBVENTION FONDS DE CONCOURS EBER

Monsieur BECT, Maire, rappelle au Conseil Municipal les objectifs à atteindre en termes d'économie d'énergie concernant la consommation électricité et combustible, en l'occurrence le gaz naturel, dans les bâtiments communaux.

Il explique également qu'il convient de moderniser cette salle afin que celle-ci soit plus attractive, d'un point de vue locatif, et permette peut-être à l'avenir l'organisation de spectacles.

Monsieur BECT présente ce jour un estimatif détaillé de l'ensemble du projet de restauration et de mise en accessibilité PMR (Personnes à mobilité réduite) du bâtiment de la salle polyvalente.

Il propose à l'assemblée de solliciter une subvention auprès de la CC EBER au titre du fonds de concours, dont il rappelle le principe de fonctionnement :

La CC EBER verse 50 % du reste à charge de la commune déduction faite des subventions perçues par les autres organismes partenaires dans la limite de 80% de financement public.

Monsieur BECT dans cette optique propose d'adopter le plan de financement suivant :



	DEPENSES HT	PRODUITS	TAUX
TOTAL TRAVAUX	97 320€		
TOTAL Maitrise d'Oeuvre	21 876.78		
TOTAL Travaux et MO	119 196.78		
CONSEIL GENERAL		41 718.87	35%
CONSEIL REGIONAL		16 000	13.5%
FONDS PROPRES		61 477.91	51.5%
EMPRUNT		€	
TOTAUX	119 196.78€	119 196.78€	100%

Participation CC EBER via le Fonds de concours $61\,477.91 / 2 = 30\,738.95$ € soit 25.78 % du coût total des travaux envisagés

Echéancier des travaux :

Début des travaux 1^{er} trimestre 2025
Fin des travaux 2^{ieme} trimestre 2025

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte le projet d'aménagement du bâtiment de la salle polyvalente tel que celui-ci a été présenté

SOLLICITE auprès de la CC EBER une subvention de 30 738.95 € au titre du fonds de concours

ADOpte le plan de financement présenté ci-dessus

ADOpte l'échéancier des travaux présenté ci-dessus

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Pour copie conforme
A St-Barthélemy le 25/7/2024
Le Maire, Gérard BECT





SLOW

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 JUILLET 2024**

Conseillers en exercice : 15
Présents : 9
Votants : 9

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, BOUVIER Baptiste, GLEONEC Dominique, GUEDENET Brigitte, MOREL Caty, POINT Bruno, FRANDON Jean-Claude, PINVIDIC Anne, REZKALLAH Habib.

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : SCANDOLA Marc, TIET Valérie, GIRIER Laurent, COMBEMOREL Michael, FRANDON Sylvaine et Claude SERPINET.
M Baptiste BOUVIER a été nommé secrétaire de séance.

2024D-44 AIDE AUX SINISTRES VALLEE DU VENEON

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la création d'un fonds de concours à destination des communes sinistrées de la Vallée du Vénéon à l'initiative du département de l'Isère.

Ce fonds de concours interviendra en tant qu'enveloppe supplémentaire au fonds d'urgence annoncé par l'Etat et permettra aux collectivités qui le souhaitent d'exprimer leur solidarité avec les habitants de la Vallée du Vénéon.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer concernant la participation éventuelle de la commune à cet élan de solidarité.

Le Conseil après en avoir délibéré,

DECIDE d'octroyer la somme de 200 euros

CHARGE Monsieur le Maire des formalités relatives au versement

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Pour copie conforme
A St-Barthélemy le 25/7/2024
Le Maire, Gérard BECT

